## SÉANCE SPÉCIALE DU 22 juin 2020

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 22 juin 2020 à 18 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre District No 3 - Monsieur Pascal Lessard District No 4 - Monsieur Alain Laflamme District No 5 - Monsieur Marco Bernard District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Anabel Vachon (District No 2) est absente.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 18 h 48 avec un mot de bienvenue.

## 2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Règlement 2020-218 Loi sur les immeubles industriels municipaux
- 4. Embauches Camp de jour
- 5. Demande : Finissants 6e année
- 6. Prochaine séance
- 7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-06-7648 ADOPTÉ

# 3. Règlement 2020-218 - Loi sur les immeubles industriels municipaux

## POUR L'ANNÉE 2020 :

ATTENDU QUE la Loi sur les Immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1) autorise les municipalités à fixer annuellement un montant qu'elles peuvent dépenser aux fins de cette Loi;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton désire se prévaloir de la Loi sur les Immeubles industriels municipaux;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> juin 2020 par le conseiller Alain Laflamme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et décrété par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-218**

## FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1) POUR L'ANNÉE 2020

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Par le présent règlement, le Conseil municipal fixe à six cent mille dollars (600 000 \$) le montant maximal des dépenses que la municipalité d'East Broughton peut dépenser en application de la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2020.

## ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

François Baril, Maire

Manon Vachon, Directrice générale

AVIS DE MOTION DONNÉ LE: 1er juin 2020 ADOPTÉ LE: 22 juin 2020 PUBLICATION LE : 23 juin 2020 ENTRÉE EN VIGUEUR : 23 juin 2020

20-06-7649 ADOPTÉ

## 4. Embauches - Camp de jour

#### Coordonnateur

Attendu que monsieur Gabriel Breton a été coordonnateur du terrain de jeux dans les années précédentes et qu'il a répondu aux exigences;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement :

Que monsieur Gabriel Breton soit embauché à titre de coordonnateur au terrain de jeux (Camp de jour);

Monsieur Breton est embauché pour un terme de 8 semaines de 35 heures/semaine pour la période estivale, et ce, au taux horaire de 16 \$/heure.

20-06-7650 ADOPTÉ

#### **Animateurs**

ATTENDU que le comité de sélection a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter les meilleurs candidats pour le camp de jour 2020;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher :

- Adrianna Vachon (14,35 \$/h)
- Alyssa Poulin (14,10 \$/h)
- Félix-Antoine Poulin (13,85 \$/h)
- Laurie Lévesque (13,60 \$/h)
- Janie Vachon (13,35 \$/h)
- Étienne Bertrand (13,35 \$/h)
- Vanessa Cimon (13,10 \$/h)

Les embauches d'Alyssa et Félix-Antoine Poulin sont pour des postes à temps partiel : ils se partagent un temps plein à 2.

#### Aide-animateurs (accueil, désinfection, service de garde, etc.)

- Sarah Paré (13,10 \$/h)
- Claudie Doyon (13,10 \$/h)
- Arielle Bédard (13,10\$/h)
- Noah Champagne (13,10 \$/h)

à titre d'animateurs/animatrices (35 h/semaine) ou aideanimateurs (25 h/semaine) du camp de jour 2020 et ce, pour une période de 7 semaines aux taux horaires ci-haut mentionnés, préalablement établi selon leur nombre d'années d'expérience.

20-06-7651 ADOPTÉ

#### 5. Demande: Finissants 6<sup>e</sup> année

M. Pascal Lessard déclare son intérêt dans le dossier et quitte à 18 h 57.

Attendu la demande reçue par le comité organisateur du « bal » de finissants de l'école Paul VI;

Attendu le contexte de la COVID-19 empêchant la tenue de l'évènement comme les années précédentes;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50 \$ au comité organisateur du « bal » des finissants.

20-06-7652 ADOPTÉ

M. Pascal Lessard revient dans la salle à 18 h 59.

## 6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 juillet à 19 h 30.

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h.

trésorière

20-06-7653	ADOPTÉ
	François Baril, maire
	Manon Vachon, directrice générale et secr.